

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale

Arrêté n° 2022-372/T358

Nos réf. : CH/AF/ODP/cc

➔ Arrêté municipal

MODIFIANT LA CIRCULATION ROUTE DE BESSINE A PARTIR DU 30 NOVEMBRE 2022 JUSQU'A LA SECURISATION DE LA CHAUSSEE

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

CONSIDERANT la présence de câbles France Telecom ne respectant pas la hauteur réglementaire au-dessus de la chaussée suite à un accident de la circulation,

CONSIDERANT QUE la dégradation d'un poteau France Telecom nécessite une modification temporaire de la circulation,

ARRETE

Article 1^{er} : Pour des raisons de sécurité, la circulation des véhicules se fera sur une chaussée rétrécie, **route de Bessine, entre la route du Gai Moulin et le chemin chez Gavard**, sur une longueur d'environ 100 mètres, **du mercredi 30 novembre 2022 jusqu'à la sécurisation totale de la voie.**

Article 2 : Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu du chantier par les services municipaux.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par les services techniques.

Article 3 : Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Chef du Centre Technique Départemental de RUMILLY,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly,
- La presse.

Le Maire,

Christian HEISON

